

Conseil Municipal du 18 janvier 2024

Présents : Thierry PAUCHARD, Guillaume LAINÉ, Mélanie TAILLOLE, Francette GELBARD, Christine GONNU, Franck MOLLARD, Michel JUFFET, Roland FEI, Caroline BASTOUL,

Excusés : Thierry SPINNLER, Thomas MASSE,

Secrétaire de Séance : Guillaume LAINÉ

Thierry SPINNLER donne pouvoir à Mélanie TAILLOLE

Thomas MASSE donne pouvoir à Guillaume LAINÉ

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Devis,

Un devis GC Jardins a été accepté pour l'élagage du chêne en face du parking mairie en bordure de Rd70, qui devait être fait rapidement vu l'avancement de la saison, et abattage du Frêne face à l'étang de Mme REGNIER : 495 € H.T soit 594 € T.T.C.

Le devis PERRIER TP pour l'arrachage de la haie limite terrain VILLARD et tennis, jeu de boules y compris évacuation de 1 100 € H.T soit 1 320 € T.T.C. est accepté à l'unanimité.

S.R.F.Bura : ravalement de façade du mur de soutènement du cimetière côté tennis ; piquage enduit existant, nettoyage pression, dégrossissage du mur avec enduit à la chaux, marouflage d'une trame en fibre de verre dans la 1^{ère} passe d'enduit, dressage afin d'avoir une bonne planimétrie, finition selon le choix du client :

8 603.78 € H.T. soit 10 324.54 € T.T.C.

(Rappel devis Ribeiro du 14/09/2021 : piquetage et projection enduit façade sur 1 côté seulement : 7 500 € H.T. soit 9 000 € T.T.C.)

(Devis NUGUET demandé mais non obtenu).

Devis S.R.F. Bura accepté à l'unanimité.

Centre de Gestion de l'Ain :

Lieu de conservation	Secrétariat	Salle du conseil	Salle annexe	Total
Métrage linéaire	14,46 ml	5,84 ml	9,20 ml	29,50 ml
Volume de vrac	3,18 ml	0,20 ml		3,38 ml
TOTAL	17,64 ml	6,04 ml	9,20 ml	32,88 ml

« La collectivité s'engage pour le bon déroulement de la mission : propreté des locaux de travail mis à disposition du CdG (appartement ou salle en fonction de l'avancée des travaux mairie), salle chauffée, aération, accès permanent à une salle d'eau et luminosité du local. »

Coût de l'archivage estimé à 6 000 € pour 24 jours de travail (non assujetti à la TVA).

L'intervention ne pourrait se faire au mieux que fin 2024.

Le Centre de Gestion propose cependant de venir pré-trier les archives dans la salle des associations de manière à ne faire nettoyer que les archives à garder.

Devis accepté à l'unanimité.

Devis copieur :

Actuellement Rex Rotary : location copieur trimestrielle 212.40 T.T.C. soit 177 € H.T. et coût copie : 0.00719 € H.T. Noir et Blanc et 0.07199 € H.T. copie couleur.

12 800 copie NB sur l'année 2023 et 11 200 copies couleur. Soit un coût mensuel de 133,86 € H.T.

Proposition Rex Rotary : loyer mensuel 134,21 € H.T. machine reconditionnée

Installation, reprise ? (12 800 copies NB à 0.0040 € H.T. et 11 200 copies couleur à 0.040 €).

Xefi : loyer mensuel 299,07 € H.T. pendant 63 mois (32 400 copies NB max et 19 200 copies couleurs max par an) **installation offerte**

« Nous participons aux loyers à hauteur de 200 € HT par mois durant 30 mois. Par conséquent nous vous établissons un chèque d'un montant de 6 000 € HT.

A l'issue des 30 mois, nous vous proposons une évolution de votre imprimante en restant dans le même budget. Nous sommes capables de reconduire la notion de partenariat à partir de 30 mois. »

Xefi 2 : loyer mensuel 99,4 € H.T. machine reconditionnée **installation 400 € pas de reprise**

(12 800 copie NB à 0.0060 € H.T. et 11 200 copies couleur à 0.060 €).

2iT : loyer mensuel copieur 73.26 € H.T.

(12 800 copie NB à 0.0040 € H.T. et 11 200 copies couleur à 0.040 €).

Coût mensuel de 114.86 € H.T. installation offerte et reprise des loyers restants (177 € H.T.)

La proposition de 2iT pour un loyer mensuel de 73.23 € H.T. et un coût copie NB 0.0040 € H.T. et Couleur 0.040 € H.T. est retenue à l'unanimité.

Eglise,

Avancée des travaux.

Devis :

Nuguet constructions : réfection du sol en tomette terre cuite dans l'abside de l'église sur 22 m² 8 314.40 € H.T. soit 9 977.28 € T.T.C.

Devis retenu à l'unanimité.

Paccard : Electrification en sonnerie tintée de la cloche : 5 542.85 € H.T. soit 6 651.42 € T.T.C.

(Devis de Paccard du 10 septembre 2021 : travaux de sécurisation de la cloche et électrification de la cloche en sonnerie de volée et tintement, mise en place d'une poignée de préhension pour sécuriser la trémie, point d'ancrage normalisé Sécurifix Alu : 10 429.50 € H.T. soit 12 515.40 € T.T.C. pas de détail sur le devis.)

Devis d'électrification seule retenu à l'unanimité.

Aménagement bâtiment Mairie,

Pour faire des dossiers de demande de subvention pour la restauration et agrandissement de la mairie il faut un plan de financement. Mr le Maire vous propose le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'estimation des travaux : **1 088 925 € H.T.** soit 1 306 710€ T.T.C.

Honoraires :

- Équipe MOI (AC3 Crocier...) : 9.50 % + 2,29 % du montant H.T. des Travaux :
1 088 925 € x 11,79 % = **128 384 € H.T.**
- AMO : Semcoda : **39 950 € H.T.**
- Bureaux d'études (Alpes Contrôle ; Qualiconsult ; Batimex) : **23 570 € H.T.**

Montant TOTAL des travaux et honoraires estimés H.T. : **1 280 829 € H.T.**

Délibération pour autoriser M. le Maire à demander des subventions suivant tableau joint

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	1 088 925 €	Etat DETR	200 000 €
		Etat DETR récupération eau pluviale	5 600 €
Semcoda assistance maîtrise ouvrage	39 950 €	Fonds Vert	30 000 €
		Conseil Départemental transition écologique	22 500 €
Architecte Ac3 Cropier	128 384 €	Conseil Départemental Investissement structurant	150 000 €
Bureaux d'études (Alpes Contrôle ; Qualiconsult ; Batimex)	23 570 €	Région Auvergne Rhône Alpes	
		• Bonus Ruralité plafond travaux	100 000 €
		• Contrat Région	100 000 €
		Fonds de concours transition écologique Communauté de Communes Dombes	57 800 €
		Sous-total subventions	665 900 €
		Fonds propre	294 929 €
		Emprunt	320 000 €
TOTAL H.T.	1 280 829 €	TOTAL H.T.	1 280 829 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement proposé pour la restauration et l'extension du bâtiment mairie.
- AUTORISE Mr le Maire à faire les demandes de subventions et signer tous documents nécessaires à ces demandes.

Délibération nomination référents déontologues communautaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1-1, ainsi que les articles R.1111-1-A et suivants ;

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment l'article 1^{er} dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

CONSIDERANT la pertinence de mutualiser la désignation du déontologue avec la Communauté de Communes de la Dombes et les autres communes membres de la Communauté de Communes de la Dombes intéressées ;

CONSIDERANT l'éventualité de l'indisponibilité de l'un d'entre eux, il paraît opportun de procéder à la désignation de deux référents déontologues qui pourront travailler de concert pour les missions complexes ;

CONSIDERANT que Messieurs Yves VIOLLAND et Georges BAILLET, anciens directeurs généraux de services dans les collectivités disposent de l'expérience et des compétences techniques pour assurer cette mission ;

CONSIDERANT qu'ils n'exercent pas de mandat local auprès de la Commune de SAINTE-OLIVE ni ne l'ont exercé depuis moins de trois ans, qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêt avec la collectivité et qu'ils ne sont pas agent de la collectivité, respectant ainsi les conditions prévues à l'article R.1111-1-A précité ;

CONSIDERANT qu'il convient de régler les modalités de saisine et de rémunération des référents des déontologues ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DESIGNER pour la durée du mandat Yves VIOLLAND et Georges BAILLET en tant que référents déontologues pour les membres du Conseil Municipal de SAINTE-OLIVE ;

PRECISER que la saisine du déontologue devra se faire par voie écrite par courrier et par mail et que Messieurs VIOLLAND et BAILLET s'entendront pour se répartir les dossiers ;

INDIQUER qu'il sera accusé réception de la saisine par les référents déontologues qui mentionneront la date de réception et rappelleront le cadre réglementaire de la réponse ;

FIXER la rémunération des référents déontologues conformément aux textes en vigueur (80 € par dossier - valeur de la vacation au 1^{er} juin 2023 outre frais de transport et d'hébergement) ;

PRECISER que les dossiers complexes pourront être examinés conjointement par les deux référents déontologues et donneront lieu au paiement d'une vacation pour chacun des deux ;

Les moyens qui doivent être mis à disposition sont les suivants :

- Petites fournitures (papier, crayons) ;
- Copieur-imprimante dans les locaux de la mairie ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la délibération proposée pour la nomination de Yves VIOLLAND et Georges BAILLET en tant que référents déontologues.

Comptes Rendus de réunions,

Ecole : réunion publique semaine de 4 jours ou 4.5 jours : Suite à la réforme de 2013 passage à la rentrée 2013 à la semaine à 4.5 jours. En 2017, assouplissement de la réforme avec possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. L'Etat se désengage, il est prévu à la rentrée 2024 que l'Etat ne versera plus d'aide pour les Temps d'Activités Périscolaire ou Nouvelles Activités Périscolaires : activité de 15 h 30 à 16 h 30 car l'école finit à 15 h 30 avec la semaine de 4,5 jours.

Mise en place d'un bureau de vote pour les parents pour savoir si nous maintenons la semaine à 4,5 jours. 340 votants potentiel, vote le mercredi 24 janvier de 11 à 12 h à Ambérieux en Dombes, le vendredi 25 janvier de 15 h à 17 h à Ambérieux en Dombes, le samedi 27 janvier de 9 h à 10 h à Sainte-Olive et de 10 h 30 à 12 h à Ambérieux en Dombes.

Le dépouillement est prévu le samedi 27 janvier à midi.

En février 2024, les conseillers municipaux puis les professeurs des écoles vont débattre sur le maintien de la semaine à 4,5 jours. Le prochain Conseil d'Ecole devra trouver un compromis entre les avis des parents, des enseignants et des conseils municipaux.

Questions diverses

- Entretiens professionnels annuels :
 - 1) JJ BOUILLET : il lui a été proposé d'augmenter légèrement son temps de travail annuel de 36 h annuelles, pour avoir au minimum 7 heures par semaine toute l'année.
 - 2) C. CABUT
Pause d'1/2 heure le jeudi de 12h30 à 13h pour respecter le code du travail.
Maintien des 19 heures de travail par semaine en décalant l'horaire de fin le jeudi de 17h30 à 18h.
Plutôt que de récupérer les heures de conseil le lundi matin, il a été convenu d'un commun accord de cumuler forfaitairement ces heures et de les prendre en une semaine de congés supplémentaires par an à la main de l'agent.
- Augmentation redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 :
La part fixe passe de 195 € à 206 € (10 levées incluses)
Le prix de la levée supplémentaire passe de 3.90 € à 4.13 €
Le prix du kilogramme d'ordures ménagères passe de 0.40 € à 0.42 €
- Permanence conseiller numérique en mairie de Sainte-Olive les mardis 06 février, 5 mars, 9 avril, et 4 juin 2024 de 9 h à 12 h.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 30